



Reversement d'un pourcentage sur une prestation

Par **lilou1311**, le **13/06/2012** à **08:39**

Bonjour,

Depuis le 1er mars 2012, je me suis installée en tant que diététicienne libérale avec le statut d'auto entrepreneur.

Un institut me propose de réaliser des consultations au sein de celui-ci en me mettant à disposition un bureau.

Cependant, en contre partie, il souhaite que je lui verse 5€/consultation.

Est-ce légal de faire cela?

Doit-on passer un contrat de partenariat?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **13/06/2012** à **10:02**

Bonjour,

En tout cas, cela ne concerne pas le Droit du Travail, forum sur lequel votre sujet est publié...

Par **lilou1311**, le **13/06/2012** à **16:17**

Ah d'accord, excusez moi, je pensais qu'il y avait l'existence de lois concernant certaines pratiques entre partenaire / entreprise